

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES DE FIN DE GESTION POUR 2025 - (N° 2068)

AMENDEMENT

N ° CF53

présenté par
M. Sansu, M. Maurel et M. Tjibaou

ARTICLE 5

ETAT B

Mission « Recherche et enseignement supérieur »

Retiré avant publication.
